

Fiche 1 : Définition de la solidarité territoriale

La solidarité territoriale peut se définir comme la combinaison de deux notions, la solidarité et la territorialisation.

1.1. La solidarité

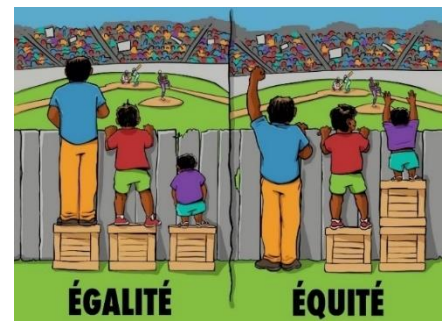
La solidarité est une notion complexe à définir. Etymologiquement, ce terme vient du latin « solidus » (entier) et de l'expression latine « in solidum » qui signifie « pour le tout ». La solidarité est un concept central dans les sociétés occidentales. Elle renvoie aux **interdépendances qui existent entre les individus** et elle permet de mettre en place **une cohésion sociale**.

Elle est l'un des premiers termes à avoir été défini par la sociologie française. En effet, en 1893, dans son ouvrage de la division du travail social, *Emile Durkheim* identifie deux formes de solidarité faisant référence aux liens sociaux qui existent entre les individus au sein d'une société. La première forme est la **solidarité mécanique** qui renvoie à l'idée que les individus d'une société sont liés par des liens de similitudes. Ils partagent les mêmes croyances et les mêmes comportements. Cette forme de solidarité existait dans les sociétés traditionnelles tandis que **la solidarité organique** existe dans les sociétés modernes. Elle fait référence à la coopération et à la complémentarité, autrement dit, selon cette approche, chacun a besoin des autres pour exister.

De nombreuses définitions de la solidarité existent. Le Petit Robert la définit comme « *une relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne pour les unes, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance* ». Le Petit Larousse définit la solidarité comme « *le sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle* ». Ces définitions permettent de mettre en avant que la solidarité renvoie à l'idée d'assistance, de partage et d'interdépendance entre les individus d'une société.

La solidarité est liée à d'autres termes tels que **l'équité, l'assistance, le partage, la coopération**, ou encore la **cohésion sociale**. Cependant, la solidarité et l'équité ont des sens différents. En effet, la **solidarité** est fondée sur le principe d'égalité alors que **l'équité** induit les idées d'égalité de traitement et d'équivalence d'accès. *John Rawls* a développé deux principes sur lesquels s'appuie l'équité. Tout d'abord, **le principe de différence** selon lequel les politiques publiques doivent chercher à améliorer au maximum le sort de ceux qui ont le minimum. **Le principe de réparation** signifie qu'une société équitable doit consacrer davantage d'attention aux plus démunis. Lorsque ces deux principes sont mis en œuvre, **l'inégalité observée est compatible avec l'idée de justice sociale**. L'équité induit une forme de discrimination positive. Ainsi, solidarité et équité sont des notions proches qui ne doivent néanmoins pas être confondues.

Il en est de même entre la solidarité et l'altruisme. En effet, la solidarité renvoie à l'idée d'une dépendance réciproque et d'une coopération dans laquelle chacun agit dans l'intérêt général. Au contraire, **l'altruisme** conduit à aider l'autre par simple engagement moral, sans qu'il y ait nécessité de réciprocité.



➔ La solidarité peut se définir comme une dépendance réciproque entre un groupe de personnes dans lequel chacun agit pour renforcer la cohésion sociale et mener des actions pour le bien commun. La solidarité n'est pas un socle naturel mais une construction entre plusieurs parties.



1.2. Territorialisation

La notion de territorialisation renvoie à l'idée d'appartenance à un territoire. En 2005, *Patrick Caron* a identifié trois indicateurs qui caractérisent un territoire :

- Un espace borné avec des limites plus ou moins précises et approprié par un groupe social
- La présence d'un sentiment d'appartenance
- L'existence d'une forme d'autorité politique et de règles d'organisation.

Selon Caron, si ces trois caractéristiques sont présentes, alors on peut parler de territoire.

La décentralisation mise en place par l'état depuis les années 1980 s'appuie sur l'idée que la territorialisation **est perçue comme un gage d'efficacité de l'action publique** car elle apporte de la lisibilité et de la cohérence.

➔ La territorialisation renvoie à la possibilité de différencier les interventions publiques en fonction des contextes locaux. Ainsi, la politique est mise en place à une plus petite échelle, ce qui permet d'avoir une plus grande proximité et une meilleure prise en compte des problématiques locales.

1.3. Solidarité territoriale

La notion de solidarité territoriale combine les définitions de solidarité et de territorialisation. Elle fait référence **aux liens qui existent entre et sur les territoires afin de les développer et de répondre à l'intérêt général**. Cette solidarité passe par des échanges entre des territoires autour de biens d'intérêts communs tels que l'eau.

Pour qu'il y ait une solidarité, il est nécessaire qu'il y ait **un minimum d'identité commune**. Dans le cadre de la solidarité territoriale cette identité passe très souvent par **l'appartenance au territoire**. Lorsque les hommes se sentent appartenir à un territoire, ils développent **un sentiment de responsabilisation**. Cela permet de développer des relations de confiance et de solidarité entre les acteurs de ce territoire.

La solidarité territoriale existe lorsque les individus se fédèrent autour d'un espace vécu. Elle peut être analysée de deux façons :

- On peut la définir par les liens et le partage qui existent entre les hommes et les ressources d'un territoire. Elle repose sur un sentiment de responsabilité et de confiance. Cette solidarité au sein d'un territoire permet de mettre en place **une cohésion sociale, une coopération entre les différents groupes qui composent ce territoire et d'aider à son développement**. Cependant, un territoire est toujours englobé dans un territoire plus grand.
- En 2012, Martin Vanier¹ explique « toute solidarité n'est jamais qu'une circulation non marchande consentie par une autre plus ample qui l'autorise et s'en nourrit ». Ainsi, il existe des solidarités entre les territoires qui constituent un territoire plus grand (intercommunalité, département...). L'objectif de cette solidarité territoriale est **de permettre le développement équilibré et un meilleur partage des ressources**. Depuis de nombreuses années, les communes se regroupent pour former des syndicats ou des EPCI afin de mutualiser leurs moyens et ainsi pouvoir répondre plus efficacement à l'intérêt général. Cela signifie donc que les élus locaux ont, depuis longtemps, un sentiment d'appartenance à un territoire plus vaste que leur commune.

➔ La solidarité territoriale se définit comme les liens d'interdépendance qui existent entre les territoires. Elle repose sur un sentiment d'appartenance. L'objectif est de permettre le développement équilibré du territoire en s'appuyant sur une coopération et un partage des ressources.

¹ Martin Vanier – Solidarité territoriale et communauté urbaine : rappel, risque et promesse – 2012